

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Management des ressources humaines			
Ancien Code	ECTO2B21MRH	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2210		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Perrine PIGEON (perrine.pigeon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à doter, dans une perspective critique, les étudiant.e.s d'outils théoriques et pratiques afin de penser leur futur rôle de manager. Dans ce cadre, elles/ils seront amené.e.s à questionner les enjeux individuels, organisationnels et structurels qui forgent leur pratique de gestionnaire afin de définir collectivement une éthique de gestion des personnes humaines centrée d'une part, sur l'humain et d'autre part, sur les enjeux sociétaux immédiats.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.4 Agir comme interface dans les relations en lien avec le projet dont il a la charge
- 2.5 Entretenir des relations durables avec son réseau

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**

- 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission
- 4.4 Veiller à la qualité et à l'amélioration constante des ressources matérielles et humaines, anticiper et gérer les situations de crise, les plaintes, les litiges
- 4.6 Évaluer les implications des activités en termes d'éthique et de développement durable, proposer des améliorations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Gérer les plannings et assurer le suivi des différents projets, dossiers et actions
- 5.4 Gérer les priorités, anticiper

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'AA, il est attendu de l'étudiant.e qu'elle/il soit capable de :

- Développer, au départ d'outils pratiques de conscientisation, une connaissance de soi suffisante en tant qu'étape préalable à l'entrée en relation avec des membres du personnel ;
- Développer, à partir de mises en situation concrètes, une connaissance des différentes figures de la travailleuse/du travailleur et ce, en la/le considérant comme étant à la croisée de plusieurs sphères d'existence et de mises à l'épreuve organisationnelles ;
- Analyser, dans une perspective critique, la situation RH d'une entreprise tant aux niveaux individuel, organisationnel que structurel ;
- Analyser la situation RH de l'entreprise d'un point de vue strictement opérationnel ;
- Développer un plan stratégique RH au départ des analyses multi-niveaux opérées ;
- Développer une éthique de gestion centrée sur l'humain ;
- Développer son leadership, analyser les dynamiques de groupe et l'esprit d'équipe au sein de l'entreprise ;
- Favoriser une ambiance et un cadre de travail propices à l'épanouissement des employé.e.s au sein de l'entreprise à travers l'analyse de leurs aspirations professionnelles (dont de formation continue) ;
- Inscrire son plan de gestion RH dans une perspective "Genre" et "Durabilité" ;
- Comprendre et remplir ses différentes missions quotidiennes en tant que manager (notamment quant aux enjeux administratifs et financiers des RH).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B21MRHA Management des ressources humaines

36 h / 3 C

Contenu

Le cours s'articule en différents modules:

- **Module n°1 (10h)**

- La/Le manager: de soi à soi
- La/Le manager: de soi aux autres
- La/Le manager: de soi à l'entreprise
- La/Le manager: de soi au monde

- **Module n°2 (10h)**

- L'entreprise comme organisation du travail
- Les figures de la travailleuse/du travailleur: mises à l'épreuve organisationnelles et articulation des sphères d'existence
- Leadership et pratiques de conscientisation organisationnelles
- Leadership et pratiques d'empowerment individuel et collectif

- **Module n°3 (10h)**

- Le manager au coeur d'enjeux productivistes (dont propres au secteur de la gestion hôtelière)
- Ethique de gestion humaine et (dé-) responsable
- Les RH à l'aune du genre et de la durabilité

- **Ateliers pratiques (6h)**

- Le manager au quotidien: boîte à outils
- Le manager au quotidien: partage d'expériences

- ...

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux (dans une optique, toutefois, de co-construction, de vulgarisation et de réappropriation par l'étudiant.e des concepts-clés)

Situations-problèmes

Travaux pratiques

Textes d'ouvrages et articles

Laboratoires d'échanges de pratiques individuelles et collectives (prise de notes autonome par l'étudiant.e)

Eventuellement, activité pédagogique obligatoire

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de Q/R sera proposée en fin de quadrimestre.

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail si elle/il rencontre des difficultés en-dehors des séances.

Le cours entend s'inscrire au coeur des recommandations en matière de pédagogie universelle.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

A noter que les notes de cours, mises à disposition par l'enseignante, ne renferment pas toute la matière à connaître pour l'examen. Ce cours se basant notamment sur des laboratoires de partages d'expériences, il est demandé à l'étudiant.e d'être proactif(-ve) en termes de prise de notes. Les notes personnelles de l'étudiant.e constituent une base, comme une autre, à l'étude de la matière vue.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Première session (au terme du Q1)

Examen écrit (100%). Les questions d'examination ne se limiteront pas au contenu des notes de cours mais pourront également porter sur le contenu des échanges opérés dans le cadre notamment des laboratoires de partages d'expériences.

Seconde session (Q3)

100% des points seront également attribués à un examen écrit et ce, sur l'ensemble de la matière vue.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant.e est ajourné.

NB:

- Etudiant.e.s « diplômables » en janvier -

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera :

- à la première session: 100% des points seront également attribués à un examen écrit et ce, sur l'ensemble de la matière vue.

- à la deuxième session: 100% des points seront également attribués à un examen écrit et ce, sur l'ensemble de la matière vue.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes

activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).